

Comment rédiger son schéma de mutualisation ?

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a introduit l'obligation pour les communautés d'élaborer un schéma de mutualisation des services, en lien avec leurs communes membres, afin d'assurer une meilleure organisation des services (Article L. 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

Le rapport du président contenant le schéma de mutualisation des services doit être élaboré dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux. La loi n'apporte aucune autre précision quant à la date de présentation de ce rapport. L'AMF considère qu'il peut être réalisé jusqu'au 31 décembre 2015 (soit durant l'année civile qui suit le renouvellement).

A noter que le schéma de mutualisation des services n'est pas prescriptif, aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect du schéma. Il constitue davantage une «feuille de route» engageant la communauté et ses communes membres sur la voie de la mutualisation tout au long du mandat. Il peut être révisé au cours du mandat selon le même formalisme que son adoption (approbation par le conseil communautaire et avis simple des communes dans un délai de 3 mois).

Le schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de la Communauté et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

La mutualisation s'entend comme l'un des principaux outils de rationalisation de la dépense publique en permettant la réduction des coûts à moyen terme. Elle permet aussi d'optimiser la gestion interne des services de la communauté, avec ses communes membres (fin des doublons). Elle permet enfin d'améliorer l'offre de services sur le territoire en créant, maintenant ou renforçant les compétences des personnels et des services.

Les services de l'AMF et de Mairie 2000 ont rédigé un document méthodologique détaillant le contenu du schéma de mutualisation des services, ainsi que les étapes de sa construction.

Cette note sera par la suite enrichie par des fiches précisant chacune des étapes clés de l'élaboration du schéma. La mise en œuvre d'un accompagnement méthodologique des adhérents de l'AMF est envisagée.

Ces documents sont disponibles sur le site de l'AMF : www.amf.asso.fr.

Note : « Comment rédiger son schéma de mutualisation » Référence : CW12964.

Pour plus de renseignements : helene.guinard@amf.asso.fr; stephanie.colas@amf.asso.fr

Les emplois d'avenir dans les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales font partie des employeurs éligibles aux emplois d'avenir mis en place par l'Etat depuis novembre 2012. Ce dispositif permet à des jeunes de 16 à 25 ans d'accéder à un emploi et de bénéficier d'une formation.

Plusieurs collectivités haut-rhinoises ont recruté des jeunes dans le cadre de ce contrat aidé. D'autres collectivités peuvent être intéressées par l'embauche d'un emploi d'avenir.

Les emplois d'avenir sont des contrats de travail qui s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour des personnes reconnues travailleurs handicapés), sans diplôme ou de niveau CAP/BEP en recherche d'emploi. A titre exceptionnel, les jeunes sans emploi depuis un an résidant dans une Zone Urbaine Sensible peuvent être diplômés jusqu'à BAC + 3.

L'Etat verse une aide pendant 3 ans. Cette aide correspond à 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC.

Les contrats de travail peuvent être signés en CDD, avec un maximum de 3 ans. La durée hebdomadaire de travail est de 35 heures (ou à temps partiel, mais pas en-dessous d'un 1/2 temps).

Les missions locales sont les interlocuteurs pour les emplois d'avenir (CAP EMPLOI pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés). Un référent au sein des Missions locales accompagne le jeune, aide à la mise en place des formations, avec le soutien de la Région Alsace (selon les situations) et intervient en qualité de médiateur (sur demande).

Rapprochez-vous de la Mission locale compétente sur votre territoire pour tous renseignements et pour la mise en place des emplois d'avenir.

Plus d'informations sur le site : www.lesemploisdavenir.gouv.fr

MISSION LOCALE HAUT-RHIN NORD COLMAR ET GUEBWILLER	RÉAGIR - ILLZACH	SÉMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE	MISSION LOCALE SUNDGAU TROIS FRONTIÈRES	MISSION LOCALE THUR-DOLLER
☎ : 03 89 21 72 20 www.missionlocalecolmar.com	☎ 03 89 57 10 05 www.reagir.fr	☎ 03 89 66 33 13 www.semaphore.asso.fr	☎ 03 89 08 96 71 (Altkirch) ☎ 03 89 69 75 97 (Saint-Louis) www.mls3f.fr	☎ 03 89 37 56 09 www.mlthurdoller.fr

Coordonnées extraites du site de l'Union Régionale des Missions Locales Alsace

Bulletin de liaison des Maires, Adjointes, Présidents et Vice-Présidents de Communautés

DANS CE NUMERO :

François BAROIN : nouveau Président de l'AMF

Notre Assemblée Générale statutaire 2015

Formations en petits groupes : bilan et planning du 1^{er} semestre 2015

Congrès des Maires 2015

Page 2

La Préfecture fait le point sur...

Lancement de l'appel à projets du plan départemental d'actions de sécurité routière 2015

Accessibilité à tous

L'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle

Page 3

Comment rédiger son schéma de mutualisation ?

Les emplois d'avenir dans les collectivités territoriales

Page 4



Directeur de la publication : René DANESI

N°150 Décembre 2014

97^{ème} Congrès de l'AMF : l'inquiétude des élus

Le 97^{ème} Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France s'est tenu du 25 au 27 novembre dernier au Parc des Expositions à PARIS. Notre département y était représenté par près de 170 élus.

Durant les 3 jours, les élus ont fait part de leur inquiétude quant à la place des communes et des communautés dans la future organisation territoriale. Ils demandent instamment :

- que la baisse drastique des dotations de l'Etat soit revue. Les collectivités locales financent plus de 70% des investissements publics. Le dynamisme économique de la France passe donc en grande partie par l'action des collectivités. Or, la forte baisse des dotations de l'Etat en 2014 et les années suivantes met à mal l'impératif de retrouver le chemin de la croissance.
C'est également le maintien des services publics locaux, qui cimente le lien entre les populations sur leur territoire, qui est remis en cause. Et cela est insupportable.
- que la réforme territoriale conforte la commune comme l'échelon de proximité. L'intercommunalité est un outil indispensable des communes pour mener des politiques ou des projets ambitieux sur les territoires, mais elle ne doit pas se substituer à elles. L'Association des Maires de France exprime clairement :
 - ✓ son refus catégorique de l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires ;
 - ✓ sa demande de suppression du seuil de 20 000 habitants comme minimum normatif des intercommunalités, qui aboutirait à des périmètres uniformisés ;
 - ✓ la nécessité d'une pause législative en matière de transfert obligatoire de compétences aux intercommunalités ;
 - ✓ son opposition à un « modèle » imposé dans les processus de mutualisation et le refus de tout transfert obligatoire du personnel ;
 - ✓ sa volonté de coopération avec les régions et les départements, mais son refus des schémas prescriptifs qui feraient des communes des sous-traitants.
- que l'Etat entende la volonté des élus locaux. L'Etat ne peut pas contraindre les collectivités à dépenser beaucoup moins, tout en augmentant leurs dépenses par des transferts de charges non compensés ou par des normes coûteuses. Malgré le contexte, les élus sont déterminés à garantir l'égal accès à des services publics locaux de qualité, notamment dans les territoires ruraux.

La résolution générale et les discours du Congrès sont disponibles sur le site de l'AMF :

www.amf.asso.fr

Le Président, les membres du Comité Directeur et le personnel de l'Association des Maires du Haut-Rhin

souhaitent à :

Mesdames et Messieurs les Maires
Adjoints et Conseillers municipaux
Présidents et Vice-présidents des Communautés

Un Joyeux Noël et une très bonne Année 2015

François BAROIN : nouveau Président de l'AMF



Le 97ème Congrès des Maires et des Présidents de Communautés a été l'occasion d'un renouvellement des instances de l'Association des Maires de France.

M. François BAROIN, Sénateur-Maire de Troyes et Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes a été élu nouveau Président de l'AMF. Il était le seul candidat. Il succède à M. Jacques PELISSARD, Député-maire de Lons-le-Saunier, qui était en place depuis 10 ans. Il a été élu Président d'honneur.

Les membres de l'AMF ont également élu le Bureau (36 membres) et le Comité Directeur (100 membres) pour une période de trois ans.

Deux vice-présidents de notre Association départementale y siègent : Mme Catherine TROENDLE, Sénateur-maire de Ranspach-le-Bas au Comité Directeur et M. Antoine HOME, Maire de Wittenheim, au Bureau. Ce dernier est également rapporteur de la Commission des Finances et des fiscalités locales de l'AMF.

Notre Assemblée Générale statutaire 2015

Samedi 14 février 2015, de 9h à 12h à Guebwiller

Assemblée Générale statutaire, destinée aux Maires, Adjoints, Présidents et Vice-présidents des Communautés. Les invitations seront envoyées dans les collectivités.

Formations en petits groupes : bilan 2014



En 2014, notre Association a proposé aux élus 8 séances de formations en petits groupes sur des thèmes variés et d'actualité : 12, 24, 25 septembre ; 10 et 15 octobre ; 7 et 19 novembre et 5 décembre. Deux d'entre-elles étaient proposées sur des journées entières et les 5 autres sur des demi-journées. 5 ont eu lieu au siège de l'Association. Pour des raisons de place, deux ont été délocalisées.

233 élus, maires, adjoints et conseillers municipaux, émanant de 101 communes ont suivi ces formations.

A noter également que l'Université des Maires organisée par notre Association les 13 et 14 juin, a permis à 260 élus de se former sur 5 thèmes phares de début de mandat.

Formations en petits groupes : planning du 1er semestre 2015

Les formations en « petits groupes » sont dispensées au siège de notre Association – 11 rue du 1^{er} Cuirassiers à COLMAR. Pour chaque session, les participants ont le choix entre plusieurs dates :

Thèmes	Dates	Intervenants
Préparation du budget 2015	Mercredi 4 février de 8h30 à 12h30 Vendredi 6 février de 8h30 à 12h30 Mercredi 11 mars de 8h30 à 12h30	Mme Lara MILLION, Inspecteur Divisionnaire à la Direction Générale des Finances Publiques du Haut-Rhin, Vice-présidente M2A
Elaboration et évolution des Plans Locaux d'Urbanisme	Vendredi 20 mars de 8h30 à 12h30 Mercredi 25 mars de 8h30 à 12h30 Vendredi 27 mars de 8h30 à 12h30	M. Jean-Luc STINTZY, Responsable expertise à la Direction Départementale des Territoires « DDT »
Feux d'artifices et spectacles pyrotechniques : réglementation et déclaration SACEM	Mercredi 15 avril de 8h30 à 12h30 Vendredi 22 mai de 8h30 à 12h30	M. Gaston RIEFFEL, Service interministériel de Défense et de Protection Civile - Préfecture du Haut-Rhin M. Olivier PILLON, délégué régional de la SACEM
Taxes et participations liées à l'urbanisme	Vendredi 19 juin de 8h30 à 12h30 Mercredi 24 juin de 8h30 à 12h30	Mme Françoise MORY, Directrice d'études à l'ADAUHR

Le programme et les formulaires d'inscription seront envoyés dans les collectivités et mis en ligne sur notre site : www.amhr.fr

Congrès des Maires de France 2015

Le 98ème Congrès des Maires de France aura lieu du mardi 17 au jeudi 19 novembre 2015, Parc des expositions, Porte de Versailles à PARIS. Vous pouvez d'ores et déjà vous noter ces dates.



La Préfecture fait le point sur...

PRÉFET DU HAUT-RHIN

LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS DU PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE 2015

La lutte contre l'insécurité routière reste une préoccupation importante des pouvoirs publics. Au niveau départemental, le bilan provisoire de l'année 2014 révèle une tendance à la hausse des différents indicateurs (nombre d'accidents corporels, nombre de blessés). Après un nombre de personnes tuées sur la route exceptionnellement bas en 2013, la tendance s'inverse malheureusement à nouveau cette année : 33 décès constatés au 30 novembre 2014, contre 18 à la même période en 2013.

Pour enrayer cette progression, la mobilisation doit continuer à tous les niveaux. La prévention constitue un vecteur important pour faire appel à la responsabilité de chacun. C'est pourquoi les porteurs d'actions de prévention peuvent être soutenus par l'État dans le cadre du PDASR 2015 (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière). Associations, collectivités, structures scolaires et périscolaires, entreprises... sont invitées à faire connaître leurs projets sur le site Internet de la préfecture du Haut-Rhin : www.haut-rhin.gouv.fr avant le 31 janvier 2015.

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires : délais, conditions, formulaire de dépôt de projet en ligne. A noter que les travaux d'aménagement de voirie n'entrent pas dans le champ d'intervention du PDASR.

Contact : Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin - Marie-Madeleine JONAS, coordinatrice sécurité routière ;
☎ 03 89 24 85 28 / Courriel : ddt-strs-bsrc@haut-rhin.gouv.fr

Ressources documentaires : Le centre de ressources en sécurité routière met à disposition des partenaires divers outils pédagogiques : dépliants, affiches, DVD, matériels d'animation.... Ainsi que des conseils sur le choix des supports pédagogiques appropriés en fonction de l'action et du public concerné.

Contact : Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin, Anny DI BATTISTA : ☎ 03 89 24 84 18 ; Marie-Josée PIERRE :
☎ 03 89 24 84 58 / Courriel : ddt-strs-bsrc@haut-rhin.gouv.fr

ACCESSIBILITE A TOUS

Pour tenir compte des difficultés rencontrées à respecter l'échéance fixée au 1^{er} janvier 2015 pour la mise en accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des transports collectifs, un nouveau dispositif a été mis en place à travers les Agendas d'Accessibilité Programmée « Ad'Ap ».

Vous pouvez retrouver sur le site internet de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité www.accessibilite.gouv.fr tous les renseignements concernant cette nouvelle disposition et ainsi vous familiariser avec cette dernière. Un autodiagnostic relatif à l'accessibilité y est disponible.

Toute l'équipe du Bureau Accessibilité & Qualité de la Construction de la DDT du Haut-Rhin est à votre disposition au ☎ 03 89 24 85 10 ou par courriel à Courriel : ddt-accessibilite@haut-rhin.gouv.fr

L'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle



L'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle souhaite venir à la rencontre des Maires du Haut-Rhin.

Le Mémorial de l'Alsace-Moselle est situé à SCHIRMECK. Il retrace l'histoire complexe des trois départements Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle entre 1870 et 1945. Il présente principalement la période la plus sombre de notre histoire, celle de l'annexion de fait au Reich nazi entre 1940 et 1945, celle qui a été très souvent source de malentendus et d'incompréhensions avec nos concitoyens dits « de l'intérieur ».

Le Mémorial est notre centre de mémoire qui a une âme : on y vit l'oppression du nazisme, on est interpellé par le drame de l'incorporation de force, les exécutions sommaires, les déportations et autres exactions pour arriver, en fin de parcours, à la réconciliation franco-allemande et à la construction de l'Europe.

Exceptionnel outil pédagogique, il permet de sensibiliser notre jeunesse au passé de notre province et de développer leur esprit civique. A travers les drames vécus et les questionnements multiples, le centre de mémoire reste un lieu de découvertes, de connaissances, mais surtout d'optimisme pour l'avenir de l'Europe !

Le Mémorial vit grâce à l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle (A.M.A.M.) qui lui insuffle le dynamisme nécessaire pour promouvoir et faire connaître l'histoire de notre région. Ses membres sont historiens, anciens Malgré-nous, élus ou personnes d'horizons divers qui s'intéressent au passé, mais aussi à l'avenir de notre région au sein de l'Europe.

L'A.M.A.M. est présidée par M. Marcel SPIESSER, historien reconnu et ancien Inspecteur d'Académie. Elle a besoin du soutien des collectivités territoriales alsaciennes et mosellanes afin de maintenir vivante la mémoire collective.

Comment adhérer : le formulaire est disponible sur le site de www.memorial-alsace-moselle.com
RUBRIQUE : AMAM -> L'association, ses buts.